

des masses, et l'enseignement doit y être jusqu'à un certain point limité, mais en tant qu'éducation primaire, cet enseignement doit être complet en soi et non tronqué. On ne saurait copier ici l'uniformité du système prussien; il nous faut plus de liberté et plus de variété dans notre éducation supérieure, mais en ce qui concerne les écoles communes, on devrait établir un bon système et ce système devrait être uniforme. Le but des Ecoles Normales doit être non seulement de mettre l'instituteur en état d'enseigner à ses élèves ce qu'il a appris lui-même, mais surtout de lui apprendre l'art d'enseigner et de tirer le meilleur parti possible des circonstances, si mauvaises qu'elles soient. L'instituteur qui ne sait que répéter ce qu'il a appris, ressemblerait à cet ouvrier à qui je demandais un lit à ressorts de huit planchettes et qui se récriait qu'il n'en avait jamais vu que de six. Mais, répondis-je, il m'en faut un de huit.—C'est impossible, on n'en a jamais fait que de six.—Connaissez-vous une loi du Canada qui défende d'en faire à huit?—Oh non.—Eh bien alors, faites m'en donc un de huit planchettes s'il vous plaît. Un instituteur qui n'a ni goût, ni aptitude pour son état, le trouve fatigant, ennuyeux. Les élèves ne font aucun progrès; il est à charge aux corporations scolaires, aux visiteurs; il devrait quitter l'école. Cependant tout en montrant combien est difficile la tâche de l'instituteur primaire, je ne veux nullement décourager les jeunes gens, ni les porter à renoncer à l'enseignement comme moyen de s'élever à de plus hautes positions. Non, ce sont les instituteurs jeunes, pleins de force et d'enthousiasme qui font beaucoup de bien. Je regarde comme déplacée toute tendance de la part de l'instituteur à enseigner à chacun de ses élèves la religion professée par chacun; ce serait introduire dans une école toutes les difficultés qui engendrent l'esprit de secte; mais sans y admettre aucune religion à l'exclusion des autres, les élèves des écoles communes devraient apprendre les principes de la religion chrétienne. Il est vrai que c'est chose bien difficile dans un pays où le peuple parle deux langues différentes et où les croyances religieuses sont aussi distinctes. Néanmoins on doit faire des efforts pour surmonter cet obstacle. Les classes de la loi relatives aux dissidents ne sont qu'une soupape de sûreté nécessaire; il est bon d'y recourir le moins possible. Enfin on devrait enseigner dans les écoles communes les éléments du droit civil et constitutionnel, et préparer pour cela un manuel de la constitution du pays et des lois qui régissent les municipalités. M. Sanborn termina son discours en insistant avec chaleur sur le bonheur que l'éducation procure à la société. Puis il donna avis à l'Assemblée de quelques affaires concernant l'Association, et la séance fut levée pour être reprise dans l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Le Rév. M. Prideaux ouvrit la séance par une lecture intéressante et instructive sur la langue anglaise.

Un chœur chanta ensuite un morceau de musique, puis l'Hon. M. Chauveau prononça un discours sur le "Système d'Instruction suivi dans la Province de Québec."

A aucune époque, dit-il, les Canadiens-Français n'ont été entièrement dépourvus d'instruction. Sous la domination française, l'éducation se donnait généralement dans la famille, l'Eglise y mettait la dernière main. Il y avait aussi des écoles en rapport avec les besoins du temps, et ce n'est qu'après la conquête qu'on s'aperçut que par suite de l'augmentation de la population, ces écoles étaient insuffisantes. L'Assemblée Législative du Bas-Canada voulut établir un système d'instruction primaire, mais le Conseil Législatif l'en empêcha. Plus tard cependant, on adopta un système qui n'a fait que s'améliorer, au point que, si aujourd'hui le Bas-Canada se trouve sous quelques rapports en arrière du Haut-Canada, il est en avant des Provinces maritimes. Maintenant les quatre cinquièmes des Canadiens-Français au-dessous de trente ans savent lire et écrire; il en est de même des trois quarts des hommes du même âge. L'Hon. Ministre attira ensuite l'attention des instituteurs sur la défectuosité des maisons d'école sous le rapport hygiénique. Les salles sont petites et manquent de ventilateurs, de manière qu'on y respire un air malsain. Les sièges sont généralement trop hauts et sans dossiers, ce qui les rend très-peu confortables. Il est bien dangereux pour la santé du maître et de l'élève de se tenir longtemps dans une position gênante ou d'étudier longtemps assis sans être appuyé. Il faut aussi de la variété dans les exercices des classes, et les études devraient être entremêlées de récréations. Le manque de ventilation des écoles et la fatigue de trop longs exercices sont la cause ordinaire de mortalité parmi les instituteurs, qui sont atteints très-souvent de consommation. Je pourrais ajouter, que l'instituteur élève trop la voix lorsqu'il parle, il parle trop fort à ses élèves. Naturellement, c'est pour se faire entendre au milieu du bruit; mais plus il fera de bruit lui-même, plus les élèves en

feront de leur côté. Un moyen plus simple est de garder le ton de la conversation ordinaire et de parler de manière à intéresser les élèves. L'instituteur, pour son propre avantage et pour celui de ses élèves, doit toujours être de bonne humeur, calme, maître de lui-même. Un point important de l'instruction en Canada, c'est l'enseignement du français aux élèves d'origine anglaise et de l'anglais à ceux d'origine française; or, la seule manière d'apprendre une langue étrangère, c'est de la parler; c'est aussi la méthode la plus naturelle et la plus facile et il serait à désirer qu'on prit des mesures pour qu'elle fût adoptée. Il va sans dire qu'il faut en même temps apprendre à lire dans cette langue étrangère et en étudier la grammaire. Il est aussi nécessaire de connaître l'histoire du Canada, et il faudrait un ouvrage plus convenable que l'Abrégé de Carteau dont on se sert maintenant, faite d'autre. Les instituteurs Canadiens-Français ont aussi formé depuis plusieurs années des réunions ou conférences semblables à celle-ci, et il en est résulté un grand bien pour le corps enseignant.

Le Rév. M. Parker fit ensuite "l'histoire de l'instruction élémentaire dans les Townships de l'Est;" il s'attacha à faire connaître le caractère des premiers colons et les différentes phases de progrès que le système d'éducation a eu à subir jusqu'à ce jour. L'Hon. M. Chauveau et le Rév. M. Parker furent écoutés avec la plus grande attention, et souvent interrompus par de bruyants applaudissements. M. le Principal Graham pria M. Chauveau de la part de plusieurs personnes présentes de vouloir bien répéter en français les principaux passages de son discours; l'Hon. ministre se rendit à ce désir avec empressement et il fut convenu qu'il répéterait son discours en français à la prochaine séance.

Après quelques instants de repos, on improvisa une discussion sur une question d'enseignement, la calligraphie. Plusieurs instituteurs prirent part au débat, chacun n'ayant que cinq minutes pour soutenir son opinion: les discours furent brillants et très-animés, et ce sujet qu'on serait tenté de croire propre seulement à des lieux communs, parut intéresser beaucoup le nombreux auditoire dans lequel on remarquait plusieurs dames.

M. Willie expliqua en termes précis mais explicites, le système de calligraphie maintenant suivi au High School de Québec; il dit entre autres choses que la méthode actuelle était le fruit de trente ans d'expérience, pendant lesquels on avait amélioré le système généralement suivi en Canada, en y introduisant tous les changements les plus importants et les plus convenables fournis par les diverses méthodes qui ont paru durant cette époque. M. le Principal Graham, le Rév. M. Lee et M. Jordan prirent aussi part au débat que M. Chauveau termina en l'analysant et en faisant quelques remarques sur les arguments des différents orateurs et en insistant sur l'importance du sujet. Il divertit beaucoup l'auditoire en avouant que quant à lui, il avait une bien mauvaise écriture, défaut qu'il partageait d'ailleurs avec plusieurs personnes haut placées, et qu'il attribuait uniquement à la négligence de ses premiers instituteurs.

D'après le programme, M. Dawson, Principal du Collège McGill, ouvrit la séance du soir par une conférence intitulée: Remarques sur quelques traits principaux du caractère du colon anglais en Amérique. Il dit:

On nous a appelés une nouvelle nationalité: par ce mot on entendait dire, que nous avions un caractère national propre et une existence nationale séparée. Mais quel est donc ce caractère national, si toutefois nous en avons un? Sous un rapport, nous sommes des plus hétérogènes puisque nous sommes un composé de plusieurs nations, mais sur plus d'un point, nous sommes homogènes en ce sens que nous vivons tous dans les mêmes conditions. Mais je m'adresserai maintenant aux Canadiens-Anglais; rien de surprenant si je parle un peu franchement, j'appartiens moi-même à cette nationalité. Le Canadien-Anglais diffère du véritable anglais en trois points principaux. Pour la mère-patrie, la position du colon anglais est celle d'un associé inutile, elle le perd presque de vue. Cela a l'effet d'abaisser le niveau des aspirations du colon et l'éducation seule pourra le relever. Il nous faut plus de relations avec la mère-patrie, connaître mieux le Canada et se tenir au courant des affaires de nos voisins qui font l'essai du gouvernement républicain. Les journaux devraient donner plus d'informations sur tous ces divers sujets, mais ils ne sont que l'expression du sentiment public. Les divers changements survenus dernièrement dans le pays, ont causé une grande surexcitation dans l'opinion publique, l'éducation dans toutes ses branches devra se développer avec une activité en rapport avec cette impulsion donnée aux esprits. Ce bon effet de la Confédération ne devra pas être profitable qu'à ceux qui en ont voulu, ceux qui ont toujours été en faveur de la nouvelle constitution, mais ceux qui s'y sont opposés devront en jouir, car eux aussi ont l'esprit porté à l'indépendance et aux changements. Le second point de différence résulte de l'absence de stabilité et de cette contrainte qu'imposent les habitudes invétérées. La vie inégale